

LE JOUR, 1950
14 MARS 1950

LA QUESTION ROYALE EN BELGIQUE

La ténacité du roi des Belges a quelque chose d'émouvant. Voici qu'au bout d'une sorte de referendum le roi Léopold trouve à peu près les trois cinquièmes du peuple belge de son côté. Le principe monarchique n'était pas en cause, les socialistes eux-mêmes admettant avec M. Speak " l'utilité" de la monarchie ; mais il n'est pas sûr que la situation après le vote soit meilleure pour la dynastie et pour son principe. Les passions ont joué là où la règle fait du roi un arbitre Flamands et Wallonsse sont confrontés et heurtés.

Le Prince Régent avait fini par faire excellemment son métier ; cela permettait d'attendre que le fils aîné du roi Léopold fut non point seulement majeur mais un peu plus aguerri pour régner. Il faudra, maintenant que les choses se précipitent, que le roi Léopold revienne ou qu'il renonce.

Si le roi renonçait après avoir obtenu de son peuple ce qu'il doit considérer légitimement non seulement comme une marque d'attachement mais comme une réhabilitation ; **si, l'honneur étant sauf, le roi renonçait**, le Prince Régent ne pourrait continuer à représenter la Couronne. Ce serait bientôt au tour du Prince héritier de venir. **Et si le roi ne renonçait pas**, les deux cinquièmes du peuple belge aigris par la controverse pourraient prendre une attitude hostile, accusant davantage le conflit chronique avec les Flamands et compliquant la politique intérieure. Telle est l'alternative.

Il faut reconnaître que le roi Léopold a été jugé témérairement et calomnié. A des heures parmi les plus critiques de l'histoire de l'Europe, il a pris les responsabilités qui dépassaient peut-être les prérogatives royales mais, en Belgique, le roi est constitutionnellement le chef de l'armée, et cela élargit considérablement ses pouvoirs, en temps de guerre surtout. Ce qu'on peut reprocher au roi, c'est de n'avoir pas cru au redressement final de la coalition et à la chute de l'Allemagne :

“ C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière”.

Il faut reconnaître que la situation, vue de Belgique, était troublante. Si le roi avait accompagné son Gouvernement à Londres, comme la reine des Pays-Bas et comme le roi de Norvège l'avaient fait, le point de vue changeait évidemment ; mais le roi avait cru devoir demeurer au milieu de son armée et de son peuple. Or, la puissance redoutable de l'Allemagne, on peut dire que depuis longtemps la Belgique la connaît. Toute l'Europe continentale était dans les fers et l'on pouvait tout voir en noir et douter de l'avenir. Le roi des Belges pouvait croire servir son peuple en se rendant auprès d'Hitler et faire la démarche sans se déshonorer.

Il y a enfin le second mariage du roi que la Belgique a beaucoup discuté et qu'elle discute encore. Il n'y a pas en Belgique de statut légal pour l'épouse morganatique du roi. La

jeune fille flamande dont Léopold III a fait, en l'épousant, la princesse de Rethy, que serait-elle avec ses enfants, à la cour et dans le pays, si le roi revenait ? Le protocole peut régler cela sans doute mais, pour des raisons propres à la Belgique, la difficulté, réglée pourrait rester à peu près entière.

Telles sont les grandes lignes de la question royale en Belgique. On peut penser qu'il y aurait plus de sécurité pour l'avenir si le roi s'arrangeait pour que l'opinion belge ne soit plus partagée par son fait.